

L'ENVIRONNEMENT AU SERVICE DE LA PAIX

Dans le cadre des préparatifs du Sommet mondial de 2005, le Secrétaire général de l'ONU a constitué un Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement. Ce Groupe a mis en évidence six ensembles de menaces pour la sécurité humaine, notamment les menaces économiques et sociales liées à la pauvreté, aux maladies infectieuses et à la dégradation de l'environnement. Quatre-vingt dix pour cent des conflits actuels touchent les 30 % des pays les plus démunis, qui sont aussi confrontés aux plus grands défis environnementaux. La dégradation de l'environnement contribue également à accentuer la pauvreté. Face à cette situation, le PNUE est convaincu que la protection et la gestion durable de l'environnement et l'attribution d'une juste valeur aux actifs naturels de la planète constituent la politique à suivre pour assurer la paix à l'avenir.

D'après le Projet du Millénaire de l'ONU, un « environnement durable est la pierre angulaire sur laquelle reposent les stratégies pour la réalisation de tous les autres Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) ». Le projet du PNUE sur la pauvreté et l'environnement vise à intégrer la viabilité environnementale dans les processus nationaux de développement et les stratégies de réduction de la pauvreté de façon que le développement économique et social ne soit pas compromis par la dégradation de l'environnement. Des plans de travail sont aujourd'hui mis en œuvre dans sept pays pilotes – Mali, Mauritanie, Kenya, Rwanda, Ouganda, Tanzanie et Mozambique – pour démontrer l'importance de l'environnement dans l'optique du développement et la façon de prendre en compte l'environnement dans les processus nationaux de développement.

L'ENVIRONNEMENT ET LES OMD

Un élément central du Projet sur la pauvreté et l'environnement est la coopération du PNUE avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). L'Initiative sur la pauvreté et l'environnement du PNUE et du PNUD a été lancée lors de la manifestation « L'environnement pour les OMD » organisée par le Partenariat de haut niveau sur la pauvreté et l'environnement lors du Sommet mondial de 2005, tenu en septembre à New York. Cette Initiative, aspect phare de la coopération entre les deux organismes des Nations Unies, suppose pour l'essentiel l'association des activités menées jusque-là séparément par le PNUD et le PNUE afin de montrer qu'une approche intégrée doit être

adoptée dans le domaine de l'environnement et du développement.

Le PNUE et le PNUD réalisent des projets communs sur la pauvreté et l'environnement au Kenya, en Tanzanie et au Rwanda et travaillent ensemble pour aider les pays à intégrer des considérations environnementales dans leurs plans nationaux de mise en œuvre des OMD. Le PNUE et le PNUD craignent tous deux que l'environnement n'ait pas été pris suffisamment au sérieux jusqu'ici dans les activités liées aux OMD, point sur lequel ont fortement insisté certaines délégations ministérielles à la réunion du Conseil d'administration du PNUE, en février.

En réponse aux conclusions du Projet du Millénaire, de l'Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire et de l'étude par le PNUD de la mise en œuvre des OMD dans 100 pays, le PNUE a organisé deux ateliers en juillet et en octobre 2005 sur l'intégration de l'environnement dans les OMD grâce aux cadres et aux mandats des accords multilatéraux sur l'environnement. Sur la base des résultats de ces consultations, un atelier tenu à Londres en octobre 2005 a étudié le développement de marchés favorables aux pauvres pour les services écosystémiques, en utilisant les accords multilatéraux sur l'environnement. Ces réunions ont aujourd'hui abouti à la création d'une équipe spéciale du PNUE sur le financement de la conservation.

L'ENVIRONNEMENT ET LA COOPERATION

Il est de plus en plus admis que la dégradation de l'environnement, l'accès inéquitable aux ressources naturelles critiques et les mouvements transfrontaliers de matières dangereuses sont autant de déclencheurs potentiels de conflit. Cependant, l'histoire a montré à plusieurs reprises que ce sont aussi des catalyseurs de la coopération. Les problèmes liés au partage des ressources débouchent souvent sur des solutions partagées.

Le PNUE travaille avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), le PNUD et l'OTAN sur l'Initiative en matière d'environnement et de sécurité (ENVSEC), afin d'aider les pays d'Asie centrale, des Caucases australes et du Sud-Est de l'Europe à évaluer et essayer d'éliminer les problèmes critiques pour l'environnement et la sécurité qui font courir des risques aux communautés au sein des frontières nationales et au-delà. Une étude de l'ENVSEC réalisée en Europe de l'Est (Biélorus, Moldova, Ukraine) a commencé à la fin de 2005.



Narmin Othman Hassan, Ministre iraquien de l'environnement, photographié avec le rapport du PNUÉ Assessment of Environmental 'Hot Spots' in Iraq, lors d'une conférence de presse tenue au siège des Nations Unies à Genève (Suisse), le jeudi 10 novembre 2005. © Associated Press/Keystone/Laurent Gillieron

Les évaluations de l'ENVSEC réalisées sous l'égide du PNUÉ contribuent à identifier les menaces pour l'environnement, comme les sources de pollution transfrontières et les actions nécessaires pour les atténuer et les éliminer. Elles servent aussi à renforcer la confiance entre les pays et les groupes ethniques en facilitant le dialogue sur les problèmes environnementaux communs et en offrant des possibilités de coopération. Dans le portefeuille de l'ENVSEC figurent actuellement 40 projets élaborés en coopération avec des gouvernements nationaux, des instituts de recherche et des organisations non gouvernementales (ONG).

En mai 2005, l'ENVSEC a organisé une conférence sous-régionale à Cluj-Napoca (Roumanie), en coopération avec le Ministère roumain de l'environnement et de la gestion de l'eau, sur la réduction des risques environnementaux et sécuritaires découlant de l'exploitation minière en Europe du Sud-Est et dans le bassin de la Tisza. La Conférence a adopté la Déclaration de Cluj qui met en exergue la nécessité d'une coopération à tous les niveaux pour évaluer et essayer d'éliminer les problèmes d'environnement dans le secteur de l'exploitation minière, dont beaucoup pourraient être à l'origine de conflits régionaux. La publication *Mining*

for Closure: Policies and Guidelines for Sustainable Mining Practice and Closure of Mines contient des éléments de base pour le développement de pratiques d'entreprise, de cadres réglementaires, de directives en matière de gouvernance et de marchés financiers et des assurances adaptés à une industrie moderne de l'exploitation minière dans la région.

La vallée de la Ferghana en Asie centrale a été au centre de l'attention mondiale au début de 2005 en raison des évolutions politiques au Kirghizstan et en Ouzbékistan. A l'époque, les partenaires de l'ENVSEC finalisaient un processus d'une année d'identification des menaces environnementales pour la sécurité régionale et des possibilités de dialogue transfrontières dans la région. L'évaluation approfondie pour la vallée de la Ferghana a été lancée à la Réunion des Parties à la Convention d'Aarhus, tenue à Almaty, le 27 mai 2005, ainsi qu'à la Conférence internationale sur la coopération régionale et la gestion des bassins versants transfrontaliers, qui a eu lieu à Dushanbe, en juin 2005.

Ailleurs, le PNUÉ a réuni un groupe d'experts en mars 2005 pour contribuer à la définition de stratégies pour son Initiative sur l'environnement et la prévention des conflits. Il a commencé à procéder à

des évaluations régionales en Amérique latine et dans les Caraïbes ainsi que dans la région Asie-Pacifique en 2005. Une évaluation du même type sera réalisée en Afrique au début de 2006. Les rapports seront établis et présentés au Conseil d'administration du PNUE en 2007 et seront incorporés dans le prochain rapport sur l'Avenir de l'environnement mondial, GEO-4, qui est aussi prévu pour 2007.

L'ENVIRONNEMENT ET LA SECURITE

L'importance de l'environnement en tant que fondement du développement n'est nulle part aussi évidente que dans les pays où il a été fortement dégradé. En Afghanistan, plus de deux décennies de conflits, d'activités militaires et de mouvements de réfugiés et l'effondrement des gouvernements nationaux, provinciaux et locaux et des capacités institutionnelles ont gravement porté atteinte à l'environnement naturel du pays. Dans un pays où plus de 80 % de la population dépend directement de la base de ressources naturelles pour leur subsistance quotidienne, il est donc important que les activités en faveur de la consolidation de la paix, de protection de l'environnement et de la promotion du développement aillent de pair.

Le PNUE a commencé de travailler en Afghanistan en 2002 en établissant une évaluation environnementale post-conflit, qui a été publiée en janvier 2003. Sur la base des besoins identifiés, le PNUE a été invité par le nouveau Ministère de l'irrigation, des ressources en eau et de l'environnement à mettre en place un Programme de renforcement des capacités et des institutions pour la gestion de l'environnement. Ce programme

Les évaluations ENVSEC menées sous l'égide du PNUE contribuent à identifier les menaces pour l'environnement, comme les sources de pollution transfrontalière, et les actions requises pour les atténuer et les éliminer.



quinquennal a pour objectif l'établissement d'une administration environnementale indépendante et autonome, dotée des capacités techniques requises pour mettre en œuvre les nouvelles dispositions du droit et de la politique de l'environnement et rétablir une gestion durable des ressources dans l'ensemble du pays.

Reconnaissant l'importance d'une administration forte dans le domaine de l'environnement, le PNUE a axé son assistance sur l'Agence nationale de protection de l'environnement, organisme ayant succédé au Ministère de l'irrigation, des ressources en eau et de l'environnement. La gestion durable des ressources environnementales ne peut être assurée que lorsque les institutions nationales et locales disposent de mandats clairs, de structures efficaces et coordonnées, d'un personnel techniquement qualifié et de ressources financières suffisantes. Pour réaliser ces objectifs, le PNUE a fourni un appui technique à l'Agence nationale de protection de l'environnement dans ses efforts de réforme et de réorganisation en cours.

Parallèlement au développement des institutions environnementales, il y a lieu d'élaborer une politique de l'environnement et d'établir un cadre juridique réaliste. Dans cette optique, le PNUE a fourni un soutien juridique à l'Agence nationale de protection de l'environnement pour la rédaction et l'étude de lois essentielles sur les ressources naturelles. Il s'est agi essentiellement d'appuyer l'élaboration de la loi sur l'environnement, tout en assurant l'appropriation par les Afghans et des consultations suffisantes entre les ministères compétents et les parties prenantes. Durant la rédaction de la loi, le PNUE a aussi contribué à faire en sorte que l'Afghanistan respecte les obligations légales qu'il a contractées en vertu des différents accords multilatéraux sur l'environnement. La nouvelle loi, qui est entrée en vigueur à la fin décembre 2005, est un pas fondamental vers la gouvernance environnementale et servira de base légale à l'élaboration par l'Agence nationale de politiques et de réglementations efficaces en 2006. Deux domaines prioritaires sont les études d'impact sur l'environnement et la lutte contre la pollution.

Passant de Kaboul aux provinces, le PNUE et l'Agence nationale de protection de l'environnement cherchent à rétablir des structures de gestion des ressources naturelles et des programmes d'incitation au niveau communautaire. En 2005, deux sites pilotes ont été identifiés près de Herat où le PNUE, en collaboration avec ONU-Habitat, soutient les efforts de reboisement communautaire et la remise en état des systèmes d'irrigation souterrains. Le PNUE apporte aussi une expertise technique à l'Initiative Reverdir l'Afghanistan, qui vise à coordonner des activités, à mobiliser

des fonds et à fournir une expertise technique pour des projets des Nations Unies, des organisations non gouvernementales et des organismes gouvernementaux ayant cet objectif.

Au niveau régional, le PNUE a aussi défriché de nouveaux territoires en accueillant une réunion technique entre les Républiques islamiques d'Iran et d'Afghanistan sur les zones humides partagées du bassin du Sistan. Cette réunion a contribué à lancer un dialogue constructif entre hauts représentants techniques sur des stratégies de développement durable et de remise en état de la région de Sistan. Les deux délégations se sont engagées à établir des comités consultatifs nationaux ainsi qu'à mettre au point un projet conjoint du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) en vue de la restauration des zones humides du Sistan.

Dans toutes les activités ci-dessus, de larges possibilités de formation technique et professionnelle ont été offertes à 25 agents nationaux et du matériel, notamment des ordinateurs, des connexions Internet et des meubles de bureau, a été fourni. En 2005, une formation technique assurée dans le pays a été axée sur les études d'impact sur l'environnement, sur la lutte contre la pollution, sur les accords multilatéraux sur l'environnement et sur le droit de l'environnement. En outre, dix agents ont été envoyés à l'Institut asiatique de technologie de Bangkok pour recevoir une formation dans le domaine de la gestion environnementale, des systèmes d'informations géographiques, de l'administration des bibliothèques et de la rédaction de rapports.

SOUTIEN A L'AFRIQUE

D'autres pays sont confrontés aux mêmes défis que l'Afghanistan. Plusieurs pays d'Afrique rencontrant de graves problèmes d'environnement liés à des conflits ont demandé l'aide du PNUE. Ce dernier a ouvert un bureau extérieur au Libéria en avril afin de fournir une aide environnementale post-conflit à ce pays. Le Libéria est le premier pays africain à recevoir une telle aide de la part de l'organisation et le PNUE est devenu le centre de coordination pour les problèmes d'environnement au sein de l'Equipe de pays des Nations Unies et du processus de bilan commun de pays.

Les 14 années de conflit au Libéria ont entraîné le déplacement d'environ 500 000 personnes, qui ont le statut soit de personnes déplacées dans leur propre pays soit de réfugiés. Le PNUE s'efforce d'atténuer les répercussions actuelles des déplacements sur l'environnement et aussi de fournir son aide pour les plans d'urgence élaborés par l'Equipe de pays des Nations Unies pour faire face à d'éventuels événements futurs. Au cours de l'année, le PNUE

a travaillé avec les organismes des Nations Unies, le Gouvernement du Libéria et les ONG nationales et internationales pour faire prendre davantage conscience des problèmes d'environnement posés par les déplacements au Libéria. Dans le cadre de cet effort, un atelier de formation de deux semaines a été proposé à 20 spécialistes libériens pour leur apprendre à identifier les principaux problèmes d'environnement découlant de l'établissement et de la gestion de camps, et à mettre en œuvre des mesures appropriées. Compte tenu de l'histoire du Libéria, dont le conflit a été financé par les ressources en bois du pays, le PNUE fournit aussi une assistance technique à l'Initiative du Libéria sur les forêts, organisme procédant à des réformes du secteur forestier, afin d'assurer la gestion transparente des ressources en bois.

Au Soudan, la signature d'un nouvel accord global de paix le 9 janvier 2005 a fait renaître l'espoir du retour à la stabilité politique et au développement après une période prolongée de conflit armé. Les principaux problèmes à résoudre à mesure que le Soudan passe à la phase de reconstruction concernent la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance, l'aide aux personnes déplacées dans leur propre pays et aux personnes de retour, l'état de droit et la gouvernance, l'éducation, le déminage et la remise en état des infrastructures. Le PNUE a déjà réussi à faire inscrire 18,8 millions de dollars au titre du renforcement de la capacité environnementale dans l'Evaluation conjointe des besoins. L'importance accordée à l'environnement dans le Programme de développement témoigne de l'importance des ressources naturelles au Soudan.

Suite à l'Evaluation conjointe des besoins, le PNUE a procédé en novembre 2005 à une évaluation post-conflit de l'état de l'environnement au Soudan. Une mission d'enquête a été menée en juillet, suivie d'une mission technique en septembre et en octobre pour tenir des discussions avec les principaux organismes des Nations Unies et les principales parties prenantes du Gouvernement. Le PNUE a établi un plan pour le secteur de l'environnement au Soudan et fournit, au besoin, un appui technique dans le domaine environnemental aux autres organismes des Nations Unies. Il travaille actuellement à l'établissement de bureaux extérieurs aussi bien à Khartoum (Nord-Soudan) qu'à Juba (Sud-Soudan). Une évaluation post-conflit complète de l'état de l'environnement est prévue pour le début de 2006.

En octobre, le PNUE a répondu à une demande de l'Equipe de pays des Nations Unies en Sierra Leone, qui souhaitait qu'une aide soit fournie à l'Etat dans son projet de création d'une nouvelle Commission nationale sur l'environnement et les forêts. Le PNUE participe aussi à une Evaluation conjointe des besoins pour la Somalie, sous la

direction de la Banque mondiale. La Somalie est l'un des pays les plus pauvres et les moins avancés du monde, où la gestion des ressources naturelles soulève des problèmes uniques. En raison de la guerre civile prolongée, il existe peu de données à jour sur l'environnement. Le PNUE est l'organisme chef de file responsable de l'identification des principaux problèmes d'environnement en Somalie. En outre, il fournit une aide aux autres organismes et participe à l'identification des problèmes d'environnement transectoriels.

UN NOUVEL AVENIR POUR L'IRAQ

Le PNUE s'emploie depuis 2003 à soutenir la remise en état de l'environnement et de l'infrastructure de gestion de l'environnement en Iraq. Il fait partie de l'Equipe de pays des Nations Unies pour l'Iraq. Il passe au crible tous les programmes et projets pour déterminer leurs incidences sur l'environnement et contribue à la prise en compte des problèmes d'environnement dans l'ensemble de projets financés par le Fonds d'affectation spéciale pour l'Iraq. En 2005, le travail du PNUE a surtout visé à renforcer la capacité du Ministère de l'environnement grâce à une série de consultations ministérielles et à des activités de formation à l'intention de fonctionnaires publics iraqiens. Divers ateliers ciblés ont été organisés sur des sujets environnementaux comme les accords multilatéraux sur l'environnement, les mesures d'urgence à prendre en cas de déversements d'hydrocarbures, l'évaluation sur site pour les diagnostics environnementaux, le droit de l'environnement, la biodiversité et la gestion des ressources naturelles, la télédétection et les études d'impact sur l'environnement.

Le PNUE a aussi aidé le Ministère de l'environnement à identifier les besoins en matière de formation et les autres besoins concernant les ressources humaines. Des progrès ont été faits, en collaboration avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS), vers l'établissement au sein du Ministère de l'environnement, d'un Centre d'information servant de dépositaire principal des données de base. En octobre 2005, le PNUE a assuré, au siège à Nairobi, la formation de quatre agents du Ministère de l'environnement dans le domaine de la gestion des bibliothèques et de l'information.

Le sort des marais iraqiens, le plus grand système de zones humides du Moyen-Orient, est l'un des problèmes environnementaux les plus visibles. En 2002, ces zones étaient quasi totalement détruites en tant qu'écosystème du fait de travaux de drainage massifs et de la construction de barrages en amont dans les années 80 et 90. Des centaines de milliers d'Arabes habitant les marais ont été déplacés, menaçant une culture ancestrale. L'incidence sur la biodiversité était aussi catastrophique, avec

l'extinction possible de plusieurs espèces. Depuis 2004, le Projet du PNUE pour l'aide à la gestion environnementale des marais iraqiens a contribué à restaurer et à gérer l'environnement des marais et à mettre en place des systèmes d'alimentation en eau potable et des installations sanitaires dans une optique écologiquement rationnelle. Ce projet est administré par l'intermédiaire du Fonds d'affectation spéciale pour l'Iraq du Groupe pour le développement de l'ONU, avec un financement du Gouvernement du Japon. En 2005, des projets pilotes ont été lancés dans six communautés, apportant un secours immédiat à 15 000 habitants et améliorant ainsi leurs conditions de vie de base. En outre, les capacités et les connaissances d'environ 190 responsables, experts techniques et responsables communautaires iraqiens dans divers aspects de la gestion des marais ont été renforcées. Le projet a aussi soutenu des initiatives communautaires et permis d'informer des représentants communautaires sur la façon de mettre en évidence les besoins et de présenter des propositions reflétant les priorités locales.

Le PNUE a contribué à améliorer le dialogue et l'accès à des outils d'information et de gestion, surtout grâce au Marshland Information Network, forum Internet pour le partage de données et d'informations. Il a aussi mis en place le Système d'observation des marais iraqiens pour une surveillance systématique de la remise en eau des marais. Ces efforts d'analyse des données permettent de déterminer la progression de la couverture végétale, montrant que la surface totale regagnée par les marais représente environ 50 % de celle antérieure au drainage.

On estime aussi qu'il y a en Iraq plusieurs milliers de sites contaminés sous l'effet à la fois de l'activité industrielle en général, de l'activité militaire et des dommages et saccages postérieurs au conflit. En 2005, le PNUE a procédé à une évaluation sur place de cinq sites contaminés prioritaires avec le Ministère iraqien de l'environnement. Pour des raisons de sécurité, cette évaluation a été gérée à distance par le bureau du projet du PNUE, le travail sur le terrain étant réalisé par des équipes d'experts iraqiens du Ministère de l'environnement. Le rapport intitulé *Assessment of Environmental Hot Spots in Iraq* (Évaluation des « points chauds » environnementaux en Iraq), publié en novembre 2005, a révélé que l'usine d'Al Qadissiya, au sud de Bagdad, largement accessible au public, était contaminée par des déchets de cyanure et devait faire l'objet de mesures immédiates d'atténuation des risques. Suite à ce rapport, un projet de nettoyage de ce site critique a été élaboré et financé par le Fonds d'affectation spéciale pour l'Iraq en tant que « projet à impact rapide ». Le PNUE a commencé le nettoyage du site à la fin de 2005.

Compte tenu du grand nombre de sites contaminés restants, le PNUE a assuré une formation technique à 300 experts irakiens afin de soutenir l'élaboration d'un programme d'évaluation et de nettoyage des sites contaminés, qui serait géré par l'Iraq. En outre, 16 experts du Centre de prévention des radiations du Ministère irakien ont été formés aux techniques de mesure sur le terrain de l'uranium appauvri ainsi qu'aux actions de reconnaissance, d'échantillonnage et de nettoyage des sites dans le cadre de deux ateliers organisés en association avec l'Agence internationale de l'énergie atomique et l'OMS.

TERRITOIRES PALESTINIENS OCCUPES

En 2005, le PNUE a monté une série d'ateliers sur le renforcement des capacités dans le domaine de la gestion des déchets et de l'évaluation de l'impact sur l'environnement à l'intention de spécialistes palestiniens de l'Autorité chargée de la qualité de l'environnement. Il a aussi servi d'organisme chef de file pour les questions d'environnement dans le processus d'établissement du bilan commun de pays des Nations Unies pour les Territoires palestiniens occupés. Le principal événement dans la région en 2005 a toutefois été l'évacuation par Israël de Gaza. Il a été convenu que le PNUE réaliserait un diagnostic

environnemental à Gaza après l'évacuation. L'objectif de l'évaluation était d'identifier les zones intéressantes et préoccupantes du point de vue de l'environnement et d'utiliser les résultats pour des mesures correctrices intérimaires, si nécessaire, et une planification des ressources à long terme. Le PNUE a envoyé une équipe de huit agents, épaulée par des spécialistes de l'environnement extérieurs connaissant bien les problèmes de l'amiante, des terres contaminées, des déchets dangereux, de l'environnement marin et côtier et des ressources en eau, qui se sont rendus à Gaza entre le 9 et le 18 décembre 2005. Les travaux sur le terrain ont couvert l'ensemble des 21 colonies évacuées et le site industriel d'Erez. Des échantillons ont été prélevés et expédiés à des laboratoires européens indépendants. Les partenaires du PNUE étaient l'Autorité palestinienne chargée de la qualité de l'environnement et l'Autorité palestinienne chargée de l'eau, du côté palestinien, et le Ministère de l'environnement du côté israélien. Etant donné que le PNUD doit prendre en charge les travaux liés au tri, au recyclage et à l'évacuation des déchets générés par la démolition des bâtiments, le PNUE lui fournit aussi une expertise environnementale sur les problèmes intéressant les zones évacuées de Gaza. Le rapport d'évaluation sera publié au printemps 2006.

Fonctionnaires palestiniens et experts du PNUE prélevant des échantillons à Gaza en décembre 2005. Le PNUE a été invité à réaliser un diagnostic environnemental suite au retrait israélien de Gaza. Les travaux sur le terrain ont couvert l'ensemble des 21 colonies évacuées. ©PNUE

